

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AIS MANDARINE ENTREPRENEURS

Code ISIN - Part I : FR0010378380

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

AIS Mandarin Entrepreneurs est un fonds de classification « Actions françaises », éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarin Entrepreneurs (le Fonds Maître). A ce titre, AIS Mandarin Entrepreneurs est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans le Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :

Mandarin Entrepreneurs est un fonds d'actions françaises investi principalement en actions de micro, petites et moyennes capitalisations pour lesquelles le fonds a identifié un potentiel de croissance.

L'objectif du fonds géré de façon discrétionnaire est de réaliser, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice CAC Mid & Small NR (dividendes réinvestis). Cependant, le fonds n'a pas pour objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. La performance du Fonds Nourricier sera inférieure à la performance du Fonds Maître, en raison des frais propres au Fonds Nourricier.

Le gestionnaire financier cherchera à atteindre les objectifs du fonds en investissant au moins 75% de son actif dans des actions de sociétés françaises ou cotées sur le marché français.

Dans le cadre précité, le fonds sera investi :

- de façon prépondérante, en actions de micro, petites et moyennes capitalisations (micro, small & mid caps) ;
- dans une limite de 15% de ses actifs totaux, en actions de sociétés qualifiées de large caps.

Le fonds sélectionne, via une analyse quantitative (sélection des émetteurs au travers scoring : croissance, valorisation, price momentum, sentiment, qualité ...) couplée à une stratégie de «stock picking» (choix de titres basé sur les convictions de l'équipe de gestion), des entreprises dégagant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne au sein de son univers d'investissement qui aura au préalable fait l'objet d'un filtre de liquidité, afin d'éliminer les émetteurs jugés ayant un risque de liquidité trop élevé.

Des critères extra financiers ESG peuvent être pris en compte par les gérants il s'agit de critères parmi d'autres **discrétionnaires** et **non contraignants** pour la sélection des valeurs en portefeuille. Le fonds bénéficiera de l'expertise de l'équipe ESG de la société de gestion qui met à la disposition du gérant des informations sur les critères et indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance des émetteurs.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds peut également investir jusqu'à 25% de son actif en titres de créances émis par une société ou un état et en instruments du marché monétaire ou en titres de créances, titres de créance négociables, Euro obligations à moyen terme. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition. Le fonds peut investir en parts d'organismes de placement collectif dans la limite de 10% de son actif net. Actions autres que de sociétés françaises ou cotées sur le marché français : max 10%

- **Indice de référence** : CAC Mid & Small NR (dividendes réinvestis). Le Fonds Nourricier est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation

- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h00 et exécutées quotidiennement, sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions françaises auquel le fonds est exposé au travers de son investissement dans le Fonds Maître.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarin Entrepreneurs. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Les modalités de souscription et de rachat dans le Fonds Maître sont disponibles dans le prospectus complet du Fonds Maître.

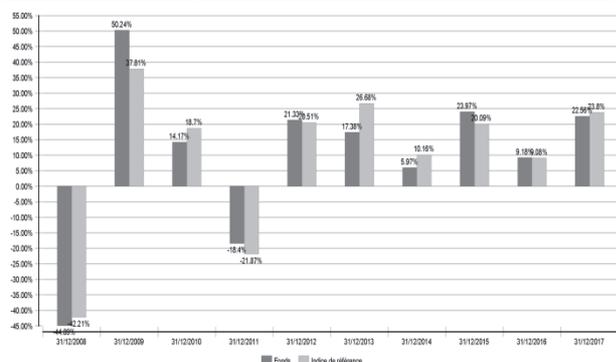
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds Nourricier y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,20 %
* Ce pourcentage correspond aux frais de gestion prévisionnels pour l'exercice à venir et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds Nourricier lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce Fonds Nourricier, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de AIS Mandarinne Entrepreneurs (Part I)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.
Date de création du Fonds: 28/04/2000.
Création Part I : octobre 2006.
A compter du 13 février 2018, le Fonds est devenu nourricier du fonds Mandarinne Entrepreneurs. Il a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque. Les performances passées ne reflètent pas la nouvelle stratégie d'investissement mise en œuvre à compter du 13 février 2018.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

Le Fonds Nourricier est établi en France ; le Fonds Maître est établi en France.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds Nourricier** : le prospectus du Fonds Nourricier et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion - 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds Maître** : le prospectus du Fonds Maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Mandarinne Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris - serviceclient@mandarinne-gestion.com.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du Fonds Nourricier est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : le Fonds Nourricier est éligible au PEA. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds Nourricier, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds Nourricier peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le Fonds Nourricier à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds Nourricier.

- Ce Fonds Nourricier est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 juillet 2018.